

Tour de la Bourse
Bureau 3400, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9



514 397 7400 Téléphone
514 397 7600 Télécopieur

André Turmel
Direct 514 397 5141
aturmel@mtl.fasken.com

Le 5 novembre 2004
N° de dossier : 374/ 115805.36

PAR COURRIEL ET PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande du distributeur concernant la dispense de recourir à la
procédure d'appel d'offres pour des contrats d'approvisionnement de
court terme
Dossier : R-3539-2004**

Chère consœur,

La présente fait suite à la lettre du procureur d'Hydro-Québec datée de ce jour.

La FCEI aimerait simplement rappeler les commentaires de monsieur le Régisseur Bergeron lors de l'audience du 25 octobre 2004 (notes sténographiques du 25 octobre 2004, aux pages 108 et 109), à savoir :

« REPRISE DE L'AUDIENCE

(14 h)

LE PRÉSIDENT :

Avant de commencer, je vais commencer par clarifier la demande d'engagement de ce matin. Après avoir réécouté les propos de monsieur Côté, parce qu'il faut bien être sûr de ce qui nous avait été demandé, écoutez, on a analysé ça, on a regardé puis, en fait, notre constat, c'est qu'au niveau des modes d'achat en bilatéraux, on a un processus de suivi clair dans la proposition d'Hydro-Québec mais au niveau de la bourse d'énergie, il n'y a pas de suivi clair.

Donc ce qu'on vous demanderait, c'est, d'ici vendredi, de nous déposer, dans le fond, un processus de suivi au niveau de la bourse d'énergie si on a fait appel à la bourse d'énergie. Et on donnera, à ce moment-là, aux intervenants jusqu'à mercredi prochain de nous commenter ce

processus-là pour nous permettre de rendre une décision éclairée. Parce que la demande d'engagement ce matin, finalement, elle se situait à l'intérieur du processus de suivi, c'est comme ça qu'on l'a comprise.

Et par la même occasion, puisqu'on est dans les demandes d'engagement, parce qu'il y a quand même un élément, c'est un élément nouveau, la bourse d'énergie, ce matin, on aimerait ça que vous nous éclairiez, dans cet engagement-là, sur quels sont les critères qui vont déterminer quel intermédiaire vous allez choisir pour vous adresser à la bourse d'énergie. » (nos soulignés).

(...)

« ENGAGEMENT 2 : D'ici le 29 octobre 2004, indiquer le processus de suivi lorsqu'on fera appel à la bourse d'énergie et indiquer les critères qui détermineront quel intermédiaire sera choisi pour s'adresser à la bourse d'énergie ».

Cet élément nouveau mentionné par le Régisseur (« la bourse d'énergie ») a effectivement démontré que le Distributeur présentait une preuve évolutive. Or, si une telle preuve évolutive est présentée, les intervenants doivent nécessairement pouvoir la commenter.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur l'expression de nos plus sincères salutations.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN s.r.l.



André Turmel

AT/nb

c.c. : Par courriel à Me Yves Fréchette, procureur d'Hydro-Québec
et à tous les intervenants